



BAREME des HONORAIRES D'AGENCE

TRANSACTIONS - Honoraires la charge du Vendeur

Prix de vente	Honoraires TTC maximum
Vente inférieure à 75 000€	Forfait de 7 000€ TTC maximum
Entre 75 001€ et 100 000€	7 % TTC maximum
Vente supérieure à 100 001€	6 % TTC maximum
Parking – Box – Garage...	10 % TTC maximum
Murs et fonds de commerce	10 % TTC maximum
Honoraire estimation	Forfait de 275€ (offert en cas de mise en vente)

Ces honoraires comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique. Tranches d'honoraires non cumulatives et taux TVA de 20 %

LOCATION - A usage d'habitation principale

A la charge du bailleur*	12€ TTC / m ²	A la charge du locataire*	12€ TTC / m ²
A la charge du bailleur, état des lieux	3€ TTC / m ²	A la charge du locataire, état des lieux	3€ TTC / m ²

*Ces honoraires comprennent les frais de publicité, les visites, la constitution du dossier de location, la vérification des dossiers locataires, la rédaction du bail

Les honoraires ci-dessus sont facturés pour le locataire mais également pour le propriétaire.

Le locataire ne peut en aucun cas régler un montant d'honoraires supérieur à celui réglé par le propriétaire.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET DROIT DE BAIL - Honoraires la charge de l'acquéreur

Cession de fonds de commerce inférieur à 50 000€ TTC	Forfait 7 000€ TTC
Cession supérieure à 50 001€ TTC	10% HT du montant de la cession

BAIL COMMERCIAL

La valeur représentant 3 mois de loyers (Charges Comprises en TTC), à régler par le repreneur

www.artis-immo.com

Tél : 04 67 02 00 43

Tél : 04 99 52 24 84

transaction@artis-immo.com - a2000.immo@gmail.com

3, place des Beaux-Arts 34 000 MONTPELLIER

SARL Capital Social : 7 622€ – RCS Hérault : 431822113 délivrée par la Préfecture de Hérault

Activités : Gestion – Transactions / Carte Pro : CPI 3402 2016 000 007 121 – Garantie Galian n°23850 Y – GF 0000 501 794

